



Infiltration d'eau et humidité

Par **coralie et gilles**, le **17/03/2009 à 20:35**

Bonjour, nous sommes locataires depuis plus de 6 mois de cet appartement, nous avons eu un dégât des eaux début novembre 2008 des infiltrations d'eau du plafond qui dégoulinent sur les murs dans une chambre, et dans l'autre l'humidité s'est accrue de façon exponentielle jusqu'à avoir les murs trempés (il y avait à notre emménagement des traces noires au plafond qui maintenant sont beaucoup plus développées).
Nous avons tout de suite fait une déclaration, à notre assurance, au syndic et à la proprio. Notre assurance nous a dit que ce n'était pas à eux (notre assurance) de payer ni de réparer car n'était pas à la charge du locataire et depuis rien n'a changé...
La propriétaire veut faire venir une entreprise pour faire un devis et réparer ensuite éventuellement et nous a laissé entendre que nous devons prendre en charge la rénovation des plafonds (noircis) de la peinture (trace de coulure) et de la tapisserie (noirci) est-ce normal ???
Avons-nous et/ou notre assurance quelque chose à payer dans cette histoire ? en sachant que les canalisations apparentes ont été mises hors de cause et que l'on soupçonne une fissure de la façade extérieure.
En sachant qu'elle n'a pas accepté l'offre du syndic lui proposant de faire venir un expert mais qu'elle devait signer au préalable un papier disant que si les dégâts étaient à sa charge elle devrait payer l'expert ce qu'elle a refusé.
Dans l'attente d'une réponse, je vous remercie de votre attention.
Coralie